1. Définition de l'institution de sécurité sociale de M'Daourouch

L'institution de sécurité sociale est un organisme gouvernemental visant à protéger les individus et les familles des risques sociaux et économiques qui peuvent affecter leur capacité de travail. Elle fournit des systèmes d'assurance sociale complets couvrant des services tels que la protection sanitaire, les compensations en cas d'accidents de travail, le soutien familial et l'éducation. L'institution aspire à promouvoir la solidarité sociale et l'équité en offrant des prestations financières et des services adaptés à toutes les catégories de la société, tout en reposant sur un financement partagé entre les contributions des travailleurs, des employeurs et un soutien de l'État.

Dans ce contexte, l'agence de M'Daourouch est l'une des agences locales affiliées à la Caisse nationale des assurances sociales pour les travailleurs salariés (CNAS). Créée en 1980, elle propose des services de sécurité sociale aux habitants de la région. Située sur la route nationale menant au marché hebdomadaire, elle couvre une superficie de 150 m² et comprend 12 employés spécialisés. Le centre fournit divers services, tels que le paiement des cotisations sociales et le suivi médical des assurés. En outre, il couvre les zones rurales et urbaines de M'Daourouch, Tébessa et Ouled Kebir. Le code du centre est (14103), et il dessert environ 1 800 assurés, constituant ainsi un maillon essentiel pour atteindre les objectifs de sécurité sociale dans la région.

2. Histoire de l'institution

L'institution de sécurité sociale de M'Daourouch est un organisme financier et administratif qui fait partie intégrante du système national de sécurité sociale. Elle est chargée de fournir des services d'assurance sociale et de protéger les individus contre les risques sociaux et économiques. L'histoire de l'institution remonte à la période coloniale lorsque les premières agences locales ont été créées dans le cadre de la division administrative des régions. Avec le développement administratif, la structure de l'institution a été consolidée et est devenue une agence autonome sous la supervision de la CNAS en 1988, ce qui lui a permis de renforcer ses services et de répondre aux besoins des citoyens.

L'institution de sécurité sociale de M'Daourouch représente un modèle exemplaire d'expansion et de développement constant. Le centre de paiement de M'Daourouch, affilié à la CNAS, a été fondé en 1982 et se trouve sur un site central à M'Daourouch, dans un bâtiment APC, ce qui facilite l'accès pour les assurés et offre des services sociaux efficaces.

Ce centre dessert également plusieurs zones voisines, y compris les régions rurales et urbaines, avec un effectif total de 18 employés et environ 1 800 assurés. Il vise à fournir des services sociaux complets aux citoyens et à répondre à leurs besoins de manière efficace et innovante, tout en assurant la protection des familles grâce aux services d'assurance social.

3. Service du tiers payant

Il s'agit d'une unité de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale en Algérie, chargée de la mise en œuvre du système de tiers payant (Tiers Payant). Ce système vise à alléger le fardeau financier des assurés sociaux et à garantir leur accès aux services médicaux et aux médicaments sans avoir à payer la totalité des frais à l'avance.

4. Missions du service du tiers payant :

1. Réception des documents :

Réception des tableaux de transmission envoyés par les pharmacies et des ordonnances médicales jointes.

2. Vérification des données :

Vérification des tableaux de transmission et leur comparaison avec les ordonnances médicales.

Vérification de la conformité des médicaments et des prescriptions avec la législation en vigueur et les besoins médicaux des patients.

3. Préparation des rapports :

Préparer les rapports qui incluent les informations des pharmaciens, les détails des ordonnances médicales et les montants dus.

4. Validation :

Envoyer les rapports au superviseur pour validation finale et signature.

5. Transmission des factures :

Transmettre les factures validées au service concerné pour traitement comptable.

6. Suivi des opérations comptables :

Transférer les montants approuvés au compte bancaire dédié aux remboursements.

7. Archivage des dossiers :

Enregistrer toutes les transactions et conserver les documents pour référence en cas de besoin.

8. Gestion des réclamations :

Traiter toute réclamation ou contestation présentée par les pharmacies concernant les factures ou les montants réglés.

9. Supervision et prévention des abus :

Surveiller les transactions financières et administratives pour garantir la transparence et éviter tout abus.

10. Préparation des rapports :

Élaborer des rapports périodiques sur le nombre de transactions, les montants réglés, ainsi que tout problème ou exception rencontrés.

1. Chef de centre

2. Adjoint au chef de centre

3. Service de guérison (normalement tji chifa kima rahi)

Agent d'accueil

4. Paiement immédiat

Liquidateur

Contrôleur

5. Accidents de travail

Responsable administratif

6. Service d'affiliation

Conseiller administratif

7. Allocations familiales

Liquidateur contrôleur

8. Service de paiement par des tiers

Conseiller administratif

Contrôleur

9. Contrôle médical

Conseiller administratif

Agent d'accueil

Médecin conseiller